

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Onzième session
Genève, 4 – 8 décembre 2023

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE ET PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document d'information contient un projet d'ordre du jour annoté et une proposition de programme de travail pour la onzième session du Comité des normes de l'OMPI (CWS), qui se tiendra au siège de l'OMPI à Genève du 4 au 8 décembre 2023, sous une forme hybride. Le comité se réunira chaque jour de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures (heure d'Europe centrale).

2. Le présent document est établi dans l'intérêt de l'ensemble des participants, à la demande des États membres. Il comporte deux annexes. L'annexe I du présent document contient un projet d'ordre du jour annoté, établi sur la base du document CWS/11/1 Prov.3. L'annexe II présente un programme de travail indicatif pour la onzième session du CWS. En fonction de l'avancement des délibérations et des préférences exprimées par les délégations lors de la session, le président pourra proposer, le cas échéant, des modifications de l'heure des débats sur les points à l'ordre du jour.

[Les annexes suivent]

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Ouverture de la onzième session

Brève description : Un représentant du Directeur général ouvrira la session et prononcera son allocution de bienvenue. S'en suivront des observations complémentaires de la part du Secrétariat.

2. Élection d'un président et de deux vice-présidents

Brève description : Il sera procédé à l'élection d'un président et de vice-présidents.

Action préconisée : Le CWS sera invité à élire un président et des vice-présidents pour les douzième et treizième sessions du comité.

3. Adoption de l'ordre du jour : voir le document CWS/11/1 Prov.3.

Brève description : Les délégations seront invitées à examiner et adopter le projet d'ordre du jour, reproduit en partie ci-dessous.

4. Programme de travail du CWS

a) Examen des tâches en cours : voir le document CWS/11/8

Brève description : Ce document présente des informations actualisées sur le programme de travail du CWS et la liste des tâches présentée pour approbation à la onzième session du CWS. Il comprend également une proposition visant à ce que l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP gère les révisions de toutes les normes XML et transfère la gestion de la partie 6 du Manuel à l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets.

Action préconisée (paragraphe 24 du document CWS/11/8, reproduit ci-après) :

"24. Le CWS est invité à :

"a) prendre note du contenu du présent document;

"b) approuver la fusion des tâches n° 38, n° 39 et n° 42 avec la tâche n° 41; la proposition de mise à jour de la description de la tâche n° 41, qui sera confiée en permanence à l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP; et la suppression des Équipes d'experts chargées des normes ST.36, ST.66 et ST.86, comme proposé au paragraphe 14 ci-dessus;

"c) examiner et approuver le transfert de la responsabilité de la mise à jour de la partie 6 du Manuel de l'OMPI de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique à l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets, comme proposé au paragraphe 19 ci-dessus;

"d) examiner la liste de tâches figurant à l'annexe du présent document, en tenant compte de la recommandation du rapport d'évaluation, notamment les incidences, pour les États membres et le Secrétariat de l'OMPI, en matière de volume de travail des équipes d'experts pour l'année à venir, comme l'indique le paragraphe 10 ci-dessus; et

“e) approuver l’inclusion par le Secrétariat des accords auxquels la présente session a donné lieu, relatifs au programme de travail du CWS et à la présentation générale du programme de travail du CWS, et les publier sur le site Web de l’OMPI tels qu’ils figurent au paragraphe 11 ci-dessus.”

b) Proposition d’une nouvelle tâche relative à la mise en œuvre de la norme ST.37 de l’OMPI : voir le document CWS/11/15

Brève description : Ce document détaille une proposition de création d’une nouvelle tâche du CWS, dans le cadre de son mandat, afin d’aider les offices à produire un fichier d’autorité conforme à la norme ST.37 de l’OMPI.

Action préconisée (paragraphe 17 du document CWS/11/15, reproduit ci-après) :

“17. Le CWS est invité

“a) à prendre note du contenu du présent document,

“b) à examiner et à approuver la création de la nouvelle tâche et à désigner le Bureau international comme responsable de la tâche si aucun office de propriété intellectuelle ne se porte volontaire, comme indiqué aux paragraphes 11 et 12,

“c) à prendre note du facteur de réussite indiqué au paragraphe 16 si cette nouvelle tâche est ajoutée au programme de travail, et

“d) à demander aux offices de propriété intellectuelle d’indiquer au Bureau international le type d’appui qui sera nécessaire pour la production de fichiers d’autorité conformes à la norme ST.37 de l’OMPI, comme indiqué au paragraphe 15.”

c) Questionnaire sur l’ordre de priorité des tâches : voir le document CWS/11/6

Brève description : Ce document présente les détails d’une proposition de questionnaire visant à recueillir les commentaires des membres et des observateurs du CWS concernant le classement par ordre de priorité des tâches du CWS.

Action préconisée (paragraphe 8 du document CWS/11/6, reproduit ci-après) :

“8. Le CWS est invité

“a) à prendre note du contenu du présent document,

“b) à examiner et approuver le projet de questionnaire qui est présenté aux paragraphes 4 à 7 ci-dessus et qui figure à l’annexe du présent document,

“c) à demander au Secrétariat de diffuser une circulaire du CWS invitant les offices de propriété intellectuelle à participer à l’enquête, avec le questionnaire qui figure à l’annexe du présent document et

“d) à demander au Secrétariat de présenter les résultats de l’enquête pour examen à sa douzième session.”

5. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des équipes d'experts

a) Rapport de l'Équipe d'experts 3D (tâche n° 61)

Brève description : Le responsable de l'équipe d'experts présentera un rapport verbal sur les progrès réalisés par l'Équipe d'experts 3D depuis la dernière session.

b) Rapport de l'Équipe d'experts chargée des API (tâche n° 56 et tâche n° 64) : voir le document CWS/11/14

Brève description : Ce document contient un rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'Équipe d'experts chargée des API dans le cadre des tâches n°s 56 et 64 depuis la dixième session du CWS. L'Équipe d'experts chargée des API a coorganisé un événement réussi, API Day 2023, au cours duquel des intervenants internationaux ont fait part aux participants de leur expérience en matière d'élaboration et de mise en œuvre d'API. L'équipe a également commencé à travailler à l'élaboration d'un catalogue d'API qui répertorie les API publiques disponibles sur les sites Web des offices de propriété intellectuelle.

Action préconisée (paragraphe 36 du document CWS/11/14, reproduit ci-après) :

"36. Le CWS est invité

"a) à prendre note du contenu du présent document,

"b) à prendre note de la nouvelle version 1.1 de la norme ST.90 de l'OMPI, présentée au paragraphe 15 ci-dessus,

"c) à tester l'outil de conversion des schémas XML en schémas JSON comme indiqué au paragraphe 29 ci-dessus,

"d) à demander au Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété intellectuelle à fournir un retour d'information sur les points de terminaison des API qu'ils ont établis et à indiquer leur définition des termes comme indiqué au paragraphe 18 ci-dessus et

"e) à prendre note du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée des API, présenté aux paragraphes 30 à 35 ci-dessus."

c) Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs (tâche n° 59)

Brève description : Le responsable de l'équipe d'experts présentera un rapport verbal sur les progrès réalisés par l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs depuis la dernière session.

d) Équipe d'experts chargée de la représentation des dessins et modèles (tâche n° 57) : voir le document CWS/11/4

Brève description : Ce document contient un rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'Équipe d'experts chargée de la représentation des dessins et modèles, menés dans le cadre de la tâche n° 57 depuis la dixième session du CWS. Ce document comprend également une demande de suspension des travaux de cette tâche et de l'équipe d'experts.

Action préconisée (paragraphe 13 du document CWS/11/4, reproduit ci-après) :

"13. Le CWS est invité

"a) à prendre note des dispositions du présent document et

“b) à examiner et à approuver la proposition tendant à abandonner la tâche n° 57 et à dissoudre l'Équipe d'experts chargée de la représentation des dessins et modèles, et à incorporer toute nouvelle mise à jour de la norme ST.88 de l'OMPI dans la tâche n° 33, comme indiqué aux paragraphes 11 et 12.”

c) Équipe d'experts chargée de la transformation numérique (tâches n^{os} 62, 63 et 65) : voir le document CWS/11/11

Brève description : Ce document contient un rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique, menés dans le cadre des tâches n° 62, 63 et 65 depuis la dixième session du CWS.

Action préconisée (paragraphe 23 du document CWS/11/11, reproduit ci-après) :

“23. Le CWS est invité

“a) à prendre note du contenu du présent document,

“b) à approuver la proposition de mise à jour de la description de la tâche n° 62, comme indiqué au paragraphe 10,

“c) à présenter des commentaires sur l'utilisation qu'ils font des convertisseurs DOC2XML, comme indiqué au paragraphe 9,

“d) à approuver le transfert de la mise à jour de la partie 6 du Manuel de l'OMPI à l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets, comme indiqué au paragraphe 8 et

“e) à participer aux tests concernant la mise en œuvre de la nouvelle norme ST.92, comme indiqué au paragraphe 20.”

e) Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication (tâche n° 58) : voir le document CWS/11/21

Brève description : Ce document contient un rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication, menés dans le cadre de la tâche n° 58 depuis la dixième session du CWS.

Action préconisée (paragraphe 17 du document CWS/11/21, reproduit ci-après) :

“17. Le CWS est invité

“a) à prendre note des dispositions du présent document,

“b) à examiner et approuver le nouveau nom proposé de l'équipe d'experts comme indiqué au paragraphe 12 ci-dessus,

“c) à examiner et approuver la proposition de nouvelle description de la tâche n° 58 telle que figurant au paragraphe 12 ci-dessus et

“d) à désigner la délégation de l'Australie comme coresponsable de l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication, comme indiqué au paragraphe 13 ci-dessus.”

- f) Équipe d'experts chargée de la situation juridique (tâche n° 47) : voir le document CWS/11/13

Brève description : Ce document contient un rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication, menés dans le cadre de la tâche n° 47 depuis la dixième session du CWS.

Action préconisée (paragraphe 17 du document CWS/11/13, reproduit ci-après) :

"17. Le CWS est invité à prendre note du contenu du présent document."

- g) Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms (tâche n° 55) : voir le document CWS/11/22

Brève description : Ce document contient un rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms, menés dans le cadre de la tâche n° 55 depuis la dixième session du CWS.

Action préconisée (paragraphe 14 du document CWS/11/22, reproduit ci-après) :

"14. Le CWS est invité

"a) à prendre note du contenu du présent document et

"b) à examiner et à approuver la modification proposée de la description de la tâche n° 55 telle qu'elle figure aux paragraphes 11 et 12."

- h) Équipe d'experts chargée de la partie 7 (tâche n° 50) : voir le document CWS/11/24

Brève description : Ce document contient un rapport sur l'état d'avancement des travaux du responsable de l'Équipe d'experts chargée de la partie 7, menés dans le cadre de la tâche n° 52 depuis la dixième session du CWS.

Action préconisée (paragraphe 16 du document CWS/11/24, reproduit ci-après) :

"16. Le CWS est invité

"a) à prendre note du contenu du présent document et de son annexe,

"b) à examiner la question et à décider de la nécessité de réviser les normes ST.11 et ST.19 de l'OMPI et, par conséquent, de mener l'enquête visant à mettre à jour la partie 7.6 du Manuel de l'OMPI intitulée 'Informations bibliographiques contenues dans les bulletins de brevets', comme indiqué aux paragraphes 8 et 9,

"c) à formuler des observations sur l'objectif spécifique de l'enquête concernant la pratique en matière de citations et l'utilisation prévue des informations recueillies, et à identifier les utilisateurs des informations tirées de l'enquête, comme indiqué au paragraphe 11,

"d) à décider que le questionnaire d'enquête sur les pratiques en matière de citations doit être mis à jour et à demander à l'Équipe d'experts chargée de la partie 7 de présenter un nouveau questionnaire d'enquête lors de sa douzième session, comme indiqué au paragraphe 10,

"e) à approuver la modification de la description de la tâche n° 50 visée au paragraphe 14 et

“f) à examiner et à approuver le programme de travail mis à jour présenté au paragraphe 15.”

- i) Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets (tâche n° 52) : voir le document CWS/11/12

Brève description : Ce document contient un rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets, menés dans le cadre de la tâche n° 52 depuis la dixième session du CWS. En cas d'approbation par le CWS, l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets se chargera de gérer les mises à jour de la partie 6 du Manuel de l'OMPI.

Action préconisée (paragraphe 15 du document CWS/11/12, reproduit ci-après) :

“15. Le CWS est invité

“a) à prendre note du contenu du présent document et de son annexe et

“b) à examiner et à approuver la proposition de transfert des travaux de mise à jour de la partie 6.1 du Manuel de l'OMPI de l'Équipe d'experts sur la transformation numérique à l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets, ainsi que la proposition de modification de la description de la tâche n° 52, comme indiqué aux paragraphes 11 et 12.”

- j) Équipe d'experts chargée du listage des séquences (tâche n° 44) : voir le document CWS/11/7

Brève description : Ce document contient un rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences, menés dans le cadre de la tâche n° 44 depuis la dixième session du CWS. Maintenant que la norme ST.26 de l'OMPI est entrée en vigueur, ce document propose une mise à jour de la description de la tâche n° 44.

Action préconisée (paragraphe 15 du document CWS/11/7, reproduit ci-après) :

“15. Le CWS est invité

“a) à prendre note du contenu du présent document et du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences et

“b) à approuver la mise à jour de la description de la tâche n° 44 mentionnée au paragraphe 12 ci-dessus.”

- k) Équipe d'experts chargée de la XML4IP (tâche n° 41) : voir le document CWS/11/2

Brève description : Ce document contient un rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP, menés dans le cadre de la tâche n° 41 depuis la dixième session du CWS. Deux versions officielles de la norme ST.96 de l'OMPI ont été publiées au cours de cette période : la version 7.0 et la version 7.1.

Action préconisée (paragraphe 21 du document CWS/11/2, reproduit ci-après) :

“21. Le CWS est invité

“a) à prendre note du contenu du présent document,

“b) à prendre note de la publication de la version 7.0 de la norme ST.96 de l’OMPI et de la publication future de la version 7.1 de la norme ST.96 de l’OMPI, comme indiqué aux paragraphes 4 à 8 et 9 à 11 ci-dessus et

“c) à prendre note du programme de travail de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP et des défis à relever, présentés aux paragraphes 18 à 20 ci-dessus.”

6. Élaboration de normes de l’OMPI

- a) Proposition de nouvelle norme de l’OMPI sur le format des paquets de données pour l’échange électronique de documents de priorité et de copies certifiées conformes : voir le document CWS/11/20

Brève description : Ce document propose une nouvelle norme de l’OMPI sur le format des paquets de données à utiliser pour échanger des documents de priorité et des copies certifiées conformes.

Action préconisée (paragraphe 14 du document CWS/11/20, reproduit ci-après) :

“14. Le CWS est invité

“a) à prendre note du contenu du présent document et de son annexe;

“b) à examiner et à approuver le titre de la norme proposée : ‘norme ST.92 de l’OMPI – Recommandations concernant le format des paquets de données pour l’échange électronique des documents de priorité et des copies certifiées conformes’, tel qu’indiqué au paragraphe 10;

“c) à examiner et à adopter la nouvelle norme ST.92 de l’OMPI, telle que présentée aux paragraphes 8 et 9 et reproduite dans l’annexe du présent document;

“d) à examiner et à approuver le plan de mise en œuvre visé aux paragraphes 11 et 12; et

“e) à examiner et à approuver la modification de la tâche n° 65 mentionnée au paragraphe 13.”

- j) Proposition de révision de la norme ST.26 de l’OMPI : voir le document CWS/11/3

Brève description : Ce document propose une révision de la norme ST.26 de l’OMPI afin d’en améliorer la clarté et la grammaire et d’inclure plusieurs nouveaux exemples dans l’annexe VI (document d’orientation) de cette norme.

Action préconisée (paragraphe 9 du document CWS/11/3, reproduit ci-après) :

“9. Le CWS est invité

“a) à prendre note du contenu du présent document et des annexes du présent document,

“b) à examiner et à approuver la proposition de révision de la norme ST.26 de l’OMPI, mentionnée aux paragraphes 6 à 7 ci-dessus et présentée en détail dans les annexes du présent document et

“c) à approuver la date du 1^{er} juillet 2024 comme date d'entrée en vigueur de la nouvelle version 1.7.”

k) Proposition de révision de la norme ST.61 de l'OMPI : voir le document CWS/11/9

Brève description : Ce document propose une révision de l'annexe II (données supplémentaires) de la norme ST.61 de l'OMPI après avoir reçu les commentaires d'experts des opérations relatives aux marques durant la collaboration avec l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP en vue d'élaborer des schémas XML permettant de saisir les informations relatives à la situation juridique des marques.

Action préconisée (paragraphe 8 du document CWS/11/9, reproduit ci-après) :

“8. Le CWS est invité à

“a) prendre note du contenu du présent document et de son annexe et

“b) examiner et approuver le projet de révision de la norme ST.61, tel que présenté dans les paragraphes 6 et 7 ci-dessus et reproduit en annexe au présent document.”

l) Proposition de révision de la norme ST.88 de l'OMPI : voir le document CWS/11/5

Brève description : Ce document propose une révision de la norme ST.88 de l'OMPI, afin d'y incorporer des recommandations sur les formats d'image 3D ou de modèle 3D par renvoi à la norme ST.91 de l'OMPI, ainsi que des modifications rédactionnelles visant à améliorer la clarté.

Action préconisée (paragraphe 9 du document CWS/11/5, reproduit ci-après) :

“9. Le CWS est invité

“a) à prendre note du contenu du présent document et de son annexe et

“b) à examiner et à approuver les propositions de révision de la norme ST.88 décrites aux paragraphes 7 et 8 et qui font l'objet de l'annexe du présent document.”

m) Propositions d'amélioration des métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur dans la norme ST.96 de l'OMPI : voir le document CWS/11/19

Brève description : Ce document propose de nouvelles étapes pour le projet sur les métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur dans la norme ST.96 de l'OMPI.

Action préconisée (paragraphe 13 du document CWS/11/19, reproduit ci-après) :

“13. Le CWS est invité

“a) prendre note du contenu du présent document et

“b) à examiner les prochaines étapes de l'élaboration de la proposition finale, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 12, et à se prononcer à cet égard.”

- n) Proposition relative aux principes directeurs concernant le nettoyage des données des noms : voir le document CWS/11/23

Brève description : Ce document propose une série de principes directeurs à utiliser pour normaliser les noms des clients afin de faciliter les activités de nettoyage des données menées par les offices. Ces principes directeurs seront publiés dans le cadre du Manuel de l'OMPI.

Action préconisée (paragraphe 9 du document CWS/11/23, reproduit ci-après) :

"9. Le CWS est invité

"a) à prendre note du contenu du présent document et de son annexe,

"b) à examiner et à approuver les principes directeurs tels que présentés aux paragraphes 5 à 7 ci-dessus et qui figurent à l'annexe du présent document et

"c) à prier le Secrétariat de publier les principes directeurs dans la partie 3 du Manuel de l'OMPI comme indiqué au paragraphe 8 ci-dessus."

7. Mise en œuvre des normes de l'OMPI par les offices

- a) Norme ST.26 de l'OMPI

Brève description : Les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international présenteront leurs données d'expérience sur la mise en œuvre de la norme ST.26 de l'OMPI

- b) Norme ST.37 de l'OMPI

Brève description : Les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international présenteront leurs données d'expérience sur la mise en œuvre de la norme ST.37 de l'OMPI

- c) Normes de l'OMPI relatives à la situation juridique : Normes ST.27, ST.61 et ST.87

Brève description : Les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international présenteront leurs données d'expérience sur la mise en œuvre des normes relatives à la situation juridique : Normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI

- d) Norme ST.90 de l'OMPI

Brève description : Les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international présenteront leurs données d'expérience sur la mise en œuvre de la norme ST.90 de l'OMPI

- e) Norme ST.91 de l'OMPI

Brève description : Les offices de propriété intellectuelle présenteront leurs données d'expérience sur la mise en œuvre de la norme ST.91 de l'OMPI

- f) Norme ST.96 de l'OMPI

Brève description : Les offices de propriété intellectuelle présenteront leurs données d'expérience sur la mise en œuvre de la norme ST.96 de l'OMPI

- g) Autres normes de l'OMPI

8. Politiques et activités relatives aux données de propriété intellectuelle, aux systèmes d'information et services d'information

- a) Stratégies et politiques des offices de propriété intellectuelle concernant les technologies de l'information et de la communication et la transformation numérique

Brève description : Les offices de propriété intellectuelle seront invités à partager avec le CWS leurs stratégies et politiques relatives aux TIC et à la transformation numérique. Ces communications aideront le CWS à identifier les politiques communes des offices et leurs priorités en matière de transformation numérique.

- b) Recommandations concernant l'administration des technologies de l'information et de la communication et de la propriété intellectuelle : voir le document CWS11/18

Brève description : L'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication présente une série de recommandations sur l'administration des TIC dans la communauté de la propriété intellectuelle, ainsi que les mesures à prendre au titre de ce point de l'ordre du jour. Le CWS examinera et commentera les recommandations afin d'aider l'équipe d'experts à élaborer une proposition finale concernant les recommandations.

Action : préconisée (paragraphe 11 du document CWS/11/18, reproduit ci-après) :

"11. Le CWS est invité

"a) à prendre note du contenu du présent document et de son annexe;

"b) à examiner les recommandations concernant l'administration des technologies de l'information et de la communication et de la propriété intellectuelle figurant à l'annexe du présent document et mentionnées aux paragraphes 6 à 9 ci-dessus, et à se prononcer sur celles-ci; et

"c) à demander au Secrétariat de diffuser une circulaire invitant ses membres à se prononcer sur la proposition de recommandations concernant l'administration des technologies de l'information et de la communication et de la propriété intellectuelle et à l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication de présenter les résultats des réponses, comme proposé au paragraphe 10."

- c) Identifiant mondial pour les personnes physiques et les personnes morales : voir le document CWS/11/17

Brève description : Ce document résume les progrès réalisés dans le cadre du projet pilote d'identifiant mondial (Global ID) depuis la dernière session du CWS. Le projet vise à fournir un identifiant mondial unique pour chaque personne physique ou morale afin de l'identifier de manière unique, cohérente, précise et sûre dans les systèmes de propriété intellectuelle et les ressorts juridiques du monde entier. La phase 1 du projet pilote s'étant achevée en octobre 2023, le Bureau international présente les prochaines étapes du projet.

Action préconisée (paragraphe 28 du document CWS/11/17, reproduit ci-après) :

"28. Le CWS est invité

"a) à prendre note du contenu du présent document;

"b) à examiner la structure de l'identifiant mondial indiquée au paragraphe 24 et à faire part de ses observations à cet égard; et

“c) à examiner les prochaines étapes visées aux paragraphes 25 à 27 et à faire part de ses observations à cet égard.”

d) Proposition de recommandations relatives au cadre d'échange de données : voir le document CWS/11/16

Brève description : Ce document présente une proposition de la délégation du Japon concernant l'élaboration d'une nouvelle série de recommandations pour faciliter l'échange de données entre les offices.

Action préconisée (paragraphe 6 du document CWS/11/16, reproduit ci-après) :

“6. Le CWS est invité

“a) à prendre note du contenu du présent document et du descriptif de projet tel qu'il figure dans l'annexe du présent document,

“b) à examiner le descriptif de projet tel qu'il figure dans l'annexe du présent document et à formuler des observations à cet égard,

“c) à examiner et à approuver la création d'une nouvelle tâche ainsi que de l'équipe d'experts correspondante, comme indiqué aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus et

“d) à prier le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant ses membres et observateurs à désigner des experts du domaine pour participer à la nouvelle équipe d'experts, comme indiqué au paragraphe 5 ci-dessus.”

e) Proposition de création d'une plateforme mondiale pour faciliter l'échange d'informations sur la propriété intellectuelle : voir le document CWS/11/25

Brève description : Ce document présente une proposition de la délégation de l'Arabie saoudite en vue de la création d'une plateforme mondiale pour faciliter l'échange d'informations en matière de propriété intellectuelle.

Action préconisée (paragraphe 7 du document CWS/11/25, reproduit ci-après) :

“7. Le CWS est invité

“a) à prendre note du contenu du présent document et du descriptif de projet tel qu'il figure à l'annexe du présent document,

“b) à examiner le descriptif de projet tel qu'il figure à l'annexe du présent document et à formuler des observations à cet égard,

“c) à examiner et à approuver la création d'une nouvelle tâche et de l'équipe d'experts correspondante, comme indiqué aux paragraphes 5 et 6, et

“d) à demander au Secrétariat de publier une circulaire invitant ses membres et observateurs à désigner des spécialistes du domaine afin de constituer l'équipe d'experts, comme indiqué au paragraphe 6.”

- f) Proposition d'un projet de questionnaire sur la mise en œuvre de la norme ST.91 de l'OMPI : voir le document CWS/11/26

Brève description : Ce document contient un questionnaire établi par l'Équipe d'experts 3D pour l'approbation du CWS afin de mieux comprendre l'ampleur de la mise en œuvre de cette norme et toutes les révisions qui pourraient s'avérer nécessaires.

Action préconisée (paragraphe 9 du document CWS/11/26, reproduit ci-après) :

"9. Le CWS est invité

"a) à prendre note du contenu du présent document,

"b) à examiner et à approuver le contenu du projet de questionnaire mentionné aux paragraphes 6 et 7 et reproduit dans l'annexe du présent document et

"c) à prier le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant ses membres et observateurs à participer à l'enquête, et l'Équipe d'experts 3D de présenter les résultats de l'enquête ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 8."

- g) Rapport 2022 sur les rapports techniques annuels

9. Collaboration et appui dans le domaine des TIC

- a) Rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS : voir le document CWS/11/10

Brève description : Ce rapport vise à mettre en œuvre la décision prise par l'Assemblée générale en 2011 eu égard au mandat du CWS et à la soumission régulière de rapports écrits sur le détail des activités menées en 2020 dans le cadre desquelles le Secrétariat ou le Bureau international de l'OMPI s'est efforcé de fournir des services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités aux offices de propriété industrielle en entreprenant des projets relatifs à la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle.

Action préconisée (paragraphe 16 du document CWS/11/10, reproduit ci-après) :

"16. Le CWS est invité à prendre note des activités menées par le Bureau international en 2022 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle. Le présent document servira de base au rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de 2024, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19)."

- b) Mise au point d'un logiciel commun à l'usage des offices de propriété industrielle

Brève description : Les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international présenteront leurs données d'expérience en matière de conception de logiciels mis au point ou devant être mis au point en vue d'une utilisation commune par les offices et d'autres parties prenantes. Le CWS tirera parti de ces expériences communes.

- c) Projets de coopération entre les offices de propriété intellectuelle dans le domaine des TIC

Brève description : Les membres et observateurs du CWS sont invités à partager leurs pratiques et leurs projets en matière de coopération dans le domaine des TIC dans la communauté de la propriété intellectuelle. Le CWS invitera ses membres et observateurs à envisager ou à recommander tout projet de coopération potentiel en matière de TIC entre les offices de propriété intellectuelle pour la communauté de la propriété intellectuelle.

10. Résumé présenté par le président
11. Clôture de la session

[L'annexe II suit]

Comité des normes de l'OMPI (CWS), onzième session (4 – 8 novembre 2023)
PROGRAMME PROVISOIRE

	Lundi 4 décembre 2023	Mardi 5 décembre 2023	Mercredi 6 décembre 2023
<p>Séance du matin 10 h 00 – 13 h 00 (heure d'Europe centrale)</p> <p>Pause café 11 h 30 – 11 h 45 (heure d'Europe centrale)</p>	<p>1. Ouverture de la onzième session du CWS</p> <p>2. Élection d'un président et de deux vice-présidents</p> <p>3. Adoption de l'ordre du jour</p> <p>4. Programme de travail du CWS</p> <p style="padding-left: 20px;">a) Programme de travail et liste des tâches du CWS</p> <p style="padding-left: 20px;">b) Proposition d'une nouvelle tâche relative à la mise en œuvre de la norme ST.37 de l'OMPI</p> <p style="padding-left: 20px;">c) Questionnaire sur l'ordre de priorité des tâches du Comité des normes de l'OMPI</p> <p>5. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des équipes d'experts</p> <p style="padding-left: 20px;">a) Rapport de l'Équipe d'experts 3D (tâche n° 61)</p> <p style="padding-left: 20px;">b) Rapport de l'Équipe d'experts chargée des API (tâche n° 56 et tâche n° 64)</p> <p style="padding-left: 20px;">c) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs (tâche n° 59)</p>	<p>6. Élaboration de normes de l'OMPI</p> <p style="padding-left: 20px;">b) Proposition de révision de la norme ST.26 de l'OMPI</p> <p style="padding-left: 20px;">c) Proposition de révision de la norme ST.61 de l'OMPI</p> <p style="padding-left: 20px;">d) Proposition de révision de la norme ST.88 de l'OMPI</p> <p style="padding-left: 20px;">e) Propositions d'amélioration des métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur dans la norme ST.96 de l'OMPI</p> <p style="padding-left: 20px;">f) Proposition de principes directeurs concernant le nettoyage des données des noms</p>	<p>7. Mise en œuvre des normes de l'OMPI par les offices</p> <p style="padding-left: 20px;">c) Normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI concernant les événements relatifs à la situation juridique</p> <p style="padding-left: 20px;">d) Norme ST.90 de l'OMPI</p> <p style="padding-left: 20px;">e) Norme ST.91 de l'OMPI</p> <p style="padding-left: 20px;">g) Autres normes de l'OMPI</p> <p>8. Politiques et activités relatives aux données de propriété intellectuelle, aux systèmes d'information et services d'information</p> <p style="padding-left: 20px;">a) Stratégies et politiques des offices de propriété intellectuelle concernant les technologies de l'information et de la communication et la transformation numérique</p>

<p>Séance de l'après-midi 15 h 00 – 18 h 00 (heure d'Europe centrale)</p> <p>Pause café 16 h 30 – 16 h 45 (heure d'Europe centrale)</p>	<p>5. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des équipes d'experts</p> <p>d) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la représentation des dessins et modèles (tâche n° 57)</p> <p>e) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique (tâches n^{os} 62, 63 et 65)</p> <p>f) Rapport de l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication (tâche n° 58)</p> <p>g) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique (tâche n° 47)</p> <p>h) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms (tâche n° 55)</p> <p>i) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la partie 7 (tâche n° 50)</p> <p>j) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets (tâche n° 52)</p> <p>l) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP (tâche n° 41)</p> <p>6. Élaboration de normes de l'OMPI</p> <p>a) Proposition de nouvelle norme de l'OMPI sur le format des paquets de données pour l'échange électronique de documents de priorité et de copies certifiées conformes</p>	<p>7. Mise en œuvre des normes de l'OMPI par les offices</p> <p>a) Norme ST.26 de l'OMPI</p> <p>b) Norme ST.37 de l'OMPI</p> <p>f) Norme ST.96 de l'OMPI</p>	<p>8. Politiques et activités relatives aux données de propriété intellectuelle, aux systèmes d'information et services d'information</p> <p>b) Recommandations concernant l'administration des technologies de l'information et de la communication et de la propriété intellectuelle</p> <p>c) Identifiant mondial pour les personnes physiques et les personnes morales</p>
---	---	--	--

	Judi 7 décembre 2023	Vendredi 8 décembre 2023
<p>Séance du matin 10 h 00 – 13 h 00 (heure d'Europe centrale)</p> <p>Pause café 11 h 30 – 11 h 45 (heure d'Europe centrale)</p>	<p>5. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des équipes d'experts</p> <p>k) Rapport de l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences (tâche n° 44)</p> <p>8. Politiques et activités relatives aux données de propriété intellectuelle, aux systèmes d'information et services d'information</p> <p>d) Proposition de recommandations relatives au cadre d'échange de données</p> <p>e) Proposition de création d'une plateforme mondiale pour faciliter l'échange d'informations sur la propriété intellectuelle</p> <p>f) Proposition relative à un projet de questionnaire sur la mise en œuvre de la norme ST.91 de l'OMPI</p> <p>g) Rapport 2022 sur les rapports techniques annuels</p>	<p>10. Résumé présenté par le président</p> <p>11. Clôture de la session</p>
<p>Séance de l'après-midi 15 h 00 – 18 h 00 (heure d'Europe centrale)</p> <p>Pause café 16 h 30 – 16 h 45 (heure d'Europe centrale)</p>	<p>9. Collaboration et appui techniques</p> <p>a) Rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS</p> <p>b) Élaboration de solutions TIC communes à l'usage des offices</p> <p>c) Projets de coopération technique entre les offices</p>	

[Fin de l'annexe II et du document]